

WHA30.4 **Etat du recouvrement des contributions annuelles et des avances au fonds de roulement**

La Trentième Assemblée mondiale de la Santé

1. PREND NOTE de l'état du recouvrement des contributions annuelles et des avances au fonds de roulement à la date du 30 avril 1977, tel qu'il est exposé dans le rapport du Directeur général;
1. APPELLE L'ATTENTION des Membres sur le fait qu'il est important qu'ils versent leurs contributions annuelles le plus tôt possible au cours de l'exercice financier de l'Organisation, afin que le programme approuvé pour l'année puisse être exécuté conformément aux plans;
3. INVITE instamment les Membres redevables d'arriérés de contributions à faire un effort spécial pour les régler en 1977;
4. PRIE le Directeur général de communiquer la présente résolution aux Membres redevables d'arriérés en leur signalant que de nouveaux retards pourraient avoir des conséquences financières graves pour l'Organisation.